



VSPB · FSFP

Verband Schweizerischer Polizei-Beamter
Fédération Suisse Fonctionnaires de Police
Federazione Svizzera Funzionari di Polizia

Lucerne, le 10 février 2010

Communiqué de presse

La FSFP exige une répression sévère en cas de violence contre la police

Des supporters belliqueux à la sortie de manifestations sportives, des automobilistes agressifs lors de contrôles de circulation, des délinquants prêts à faire feu ou à frapper pour éviter d'être appréhendés – ces derniers temps, de tels actes et d'autres encore contre la police se sont multipliés. La Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSFP estime désormais insupportable, la façon dont le nombre de rapports faisant état de policières et de policiers blessés augmente. «La statistique présente des chiffres alarmants : rien qu'entre 2000 et 2008, le nombre des actes de violence contre la police a augmenté de plus de 160%», affirme Max Hofmann, secrétaire général de la FSFP. Dans les pays voisins de l'UE, en Allemagne par exemple, cette évolution est encore plus catastrophique. La Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police refuse de tolérer sans réagir la situation inquiétante régnant également dans notre pays; elle exige que des mesures efficaces soient enfin prises. Dans une pétition, cette organisation de plus de 23'000 membres, active dans toute la Suisse, demande :

- la réintroduction des peines de prison de courte durée
- l'augmentation des amendes minimales en cas de violence et de menaces contre les fonctionnaires et les autorités (art. 285 CPS)
- un doublement de la peine en cas de récidive d'actes tombant sous le coup de l'art. 285 CPS, comme la France le pratique depuis longtemps déjà.

«Le monde politique doit enfin agir, et rapidement même!», souligne Max Hofmann. Pour lui, ainsi que pour la FSFP, la protection des collaborateurs de police constitue une tâche primordiale que l'Etat ne peut négliger de manière irresponsable plus longtemps. Simultanément, il appelle les autorités judiciaires à utiliser pleinement leur marge de manœuvre en cas de violence contre la police. Il déplore que les actes de violence contre les policières, les policiers ou autres représentants de l'Etat soient trop souvent minimisés et leurs auteurs traités avec une indulgence excessive. «Cette pratique va totalement à l'encontre du respect dû à l'Etat, à ses autorités et à ses représentants, ce qui ne peut avoir que des effets néfastes sur la sécurité intérieure», affirme-t-il.

Pour de plus amples informations :

Max Hofmann, secrétaire général, tél. 076 381 44 64